

# Une obsolescence durable

**L**A VIE DES MOTS, des termes, des acceptions renseigne non seulement sur l'évolution de la langue, mais aussi sur la société qui la parle. Car le vocabulaire n'échappe pas au phénomène de mode: vogues et désaffections se succèdent, proportionnées les unes aux autres. Spontanée, l'alternance est parfois exploitée, forcée, comme pour étouffer un terme déplaisant et se débarrasser du même coup de l'idée qu'il exprime.

Voyez le mot «durable». Depuis le Sommet de Rio en 1992, cet adjectif accompagne inmanquablement le substantif développement, et quelques autres. Un projet qualifié de durable augmente ses chances de réalisation. Le label «durable/nachhaltig/sustainable» devient le passepartout du législateur et du gestionnaire en matière d'environnement bien sûr, mais aussi de politique sociale, de sciences techniques, voire de macroéconomie.

Et quand on aura usé à tout propos du terme durable, il perdra évidemment de son sens. Il ne correspondra plus à l'exigence, très forte et précise, des participants au premier Sommet de la Terre. Banalisé à son tour, l'adjectif «durable» rejoindra les formules aseptisées du langage politiquement correct et entrera, peut-être, dans les dictionnaires historiques des langues où il aura fait momentanément florès.

Mais il y a plus que la mode et la démode, dans la mesure où le

langage aussi exprime des rapports de force. Quand, dans les années septante, le critère de durabilité devint l'un des éléments principaux pour l'appréciation des produits, les fabricants d'automobiles et d'appareils ménagers, premiers visés, résistèrent, invoquant normes de sécurité, pratiques usuelles et autres barrières non commerciales. Depuis lors, toutes sortes d'experts en obsolescence planifiée et en protectionnisme corporatiste ont à leur tour confondu croissance et gaspillage, développement et accroissement quantitatif.

Avec la crise des années no-

nante, la notion de durabilité a pénétré les esprits les moins écolos. Dans les faits, la résistance du début s'est muée en accompagnement résigné.

Dans les discours, les prétextes initialement invoqués sont remplacés par autant de proclamations émouvantes.

Tant de zèle verbal ne saurait faire illusion. La droite économique est experte en manèges de mots. Quand ils lui conviennent, elle les répète jusqu'à l'écoeurement: revitalisation, flexibilité, compétitivité, etc. Quand au contraire ils lui déplaisent, parce que leur signification la dérange, elle sait fort bien les étouffer, par la surdité ou l'omission si possible, par un emploi surabondant et abusif si nécessaire. Mais le calcul ne joue que dans la forme. Car si l'adjectif «durable» est victime d'obsolescence programmée, la notion de durabilité, elle, va survivre comme elle le mérite. YJ

*Avec la crise, la notion de durabilité a pénétré les esprits les moins écolos*

# Contre le référendum financier obligatoire

*Le sujet n'est pas nouveau et sa présentation pour une ratification formelle par le Grand Conseil et le peuple, d'ici à l'automne, n'est pas une surprise. Le référendum financier obligatoire figurait déjà dans la panoplie d'assainissement que le Conseil d'État, à majorité de gauche pourtant, avait présentée en 1997. Il faut en répéter et l'inefficacité et les méfaits.*

TOUTE DÉPENSE, UNIQUE de vingt millions ou de deux millions annuels, si son renouvellement est prévu pour dix ans, sera par obligation constitutionnelle soumise au peuple. Pour justifier ce prétendu élargissement des droits populaires, l'argumentation du Conseil d'État est assez sommaire. Dix-sept cantons suisses connaissent ce référendum. Son application n'a pas d'effet de blocage, car le peuple en général approuve. La disposition aurait donc avant tout une portée préventive: les projets seraient mieux sélectionnés ou étudiés, quand on sait qu'ils doivent affronter l'épreuve du scrutin populaire. Raisonnablement enfantin: je m'applique d'autant plus que je suis contrôlé.

L'analyse intercantonale, car tous les cantons ne connaissent pas ce système, est inexistante. La pratique de la démocratie directe a des racines autrement fortes dans les cantons de l'Urschweiz ou à Zurich. Et s'il faut dans cet exercice s'aligner sur eux, pourquoi le Conseil d'État ne propose-t-il pas, par exemple, de faire élire les préfets par le peuple? Et naturellement l'exposé ne s'arrête pas sur les exceptions, pourtant significatives, comme Berne, Argovie et Genève, cantons qui pour Vaud servent souvent de référence.

Une des caractéristiques vaudoises, c'est d'être un pays de régions (Est, Nord, Broye, Riviera, La Côte, La Vallée, Le Gros de Vaud) qui collaborent bien sûr, mais se jalourent aussi et qui supportent mal le favoritisme (ou prétendu tel) du pouvoir central pour l'une ou l'autre d'entre elles. À cela s'ajoutent les difficiles relations avec l'agglomération lausannoise et Lausanne plus particulièrement. L'équilibre est délicat, il est sage d'éviter tout ce qui pourrait l'affaiblir. Or les gros investissements de l'État concerneraient vraisemblablement Lausanne et l'Arc lémanique. Les autres régions, prompts au sentiment d'abandonnisme, risquent souvent de réagir négativement.

Cette disposition de surcroît est inutile pour le redressement des finances. Car le Conseil d'État dispose d'ores et déjà d'un pouvoir essentiel: fixer l'enveloppe annuelle des investissements. Il a décidé récemment de passer de trois cents millions à deux

cents millions. Cela impliquera une sélection particulièrement sévère. Pourquoi en surajouter encore?

## Canard constitutionnel

Dans le même mouvement, le Conseil d'État propose d'élargir le référendum financier facultatif. Il est, dans la législation actuelle, possible si la dépense résulte d'une loi ou d'un décret. Le référendum sera désormais étendu à toute décision du Grand Conseil entraînant une dépense unique de deux millions ou de deux cent mille francs annuellement pour dix ans, pour autant qu'il ne s'agisse pas de dépenses liées. Ainsi une dépense nouvelle, portée au budget, pourra désormais être attaquée par référendum. On peut se demander s'il n'aurait pas été plus simple de préciser que toute dépense nouvelle de ce type doit faire l'objet d'une loi ou d'un décret. Mais admettons! L'élargissement du référendum facultatif suffit pour prévenir tout relâchement. Raison supplémentaire pour écarter le référendum obligatoire.

L'essentiel des mesures proposées dans l'exposé des motifs du Conseil d'État porte sur le plan d'assainissement et les mesures correctives en cas de déficits répétés. Il faudra naturellement y revenir. Si nous avons sorti le référendum obligatoire du paquet, c'est qu'il est à la fois inutile et contre-productif. Dans les rangs de la droite aussi, beaucoup pensent de même. Les surfaces d'affrontement seront suffisantes sur le reste du projet. Pourrait-il y avoir accord au moins sur l'élimination du référendum obligatoire, ce canard constitutionnel? ag

## Brève

LES COOPÉRATEURS MIGROS ne sont pas encore appelés à se prononcer sur la transformation de leur coopérative en S.A. En revanche les sociétés coopératives de Migros Berne et Migros Argovie/Soleure souhaitent fusionner pour devenir Migros Aare. Il faut l'accord des coopérateurs. Ceux qui déposeront leur bulletin de vote recevront une plaque de chocolat. cfp

# N'ayons pas peur de l'armée de métier

*En Europe – et en douceur – les armées de milice sont progressivement abandonnées au profit d'armées de métier.*

L'ARMÉE DE MASSE appartient au passé. La milice fera au mieux ici ou là de la résistance – et notamment en Suisse – pour des raisons historiques ou culturelles. C'est l'analyse convergente des spécialistes européens\* qui ne voient pas dans l'évolution vers l'armée de métier une menace pour la démocratie. Plus technique, moins autoritaire, l'armée de professionnels devrait cohabiter pacifiquement avec la société civile.

## Armées de métiers en l'an 2000

Deux siècles après l'institution de la «levée en masse» ordonnée le 23 août 1793 par le nouveau régime révolutionnaire français, l'armée fondée sur l'appel obligatoire des conscrits a perdu toute légitimation en Europe. Elle ne correspond plus aux données stratégiques ni à l'évolution technologique. Elle est contraire à la division du travail qui s'impose dans le monde économique. Elle a perdu de sa légitimité au sein de la population avec la montée de l'individualisme, le rejet des contraintes et le déclin du nationalisme.

L'évolution vers l'armée de métier ne date pas d'aujourd'hui. Elle s'est renforcée tout au long de la guerre froide pour s'imposer comme une évidence après l'effondrement du bloc communiste. En 1989, les professionnels représentaient déjà la majorité des effectifs en France, en Allemagne, en Belgique, aux Pays-Bas et au Danemark, sans parler de la Grande-Bretagne qui entretient de longue date une armée de métier. Depuis la chute du Mur de Berlin la proportion des conscrits a baissé dans tous les pays européens pour passer en moyenne au-dessous de la barre des 50%. Seules exceptions à la règle: la Turquie et surtout la Suisse, où les miliciens représentent près de 100% des effectifs.

Sur la base de l'analyse de quarante experts nationaux, Karl W. Haltiner, professeur de sociologie militaire à l'École polytechnique de Zurich, dresse la liste des pays qui ont abandonné ou abandonneront la conscription d'ici l'an 2000.

On peut, par modestie, laisser aux spécialistes le soin de définir quelles sont les menaces sécuritaires qui pèsent sur le pays et quelle est la meilleure organisation militaire pour y faire face. Lesdits spécialistes nous assurent «qu'aucune menace militaire identifiable ne met aujourd'hui en péril la sécurité de l'Europe occidentale». Un retour aux clivages analogues à ceux de la guerre froide ne peut cependant être exclu. L'armement nucléaire retrouve-

Belgique  
Pays-Bas  
France  
Portugal  
Espagne  
Allemagne  
Italie  
Autriche  
Suède

conscription abolie  
conscription abolie  
abolition décidée  
abolition probable  
abolition probable  
abolition possible  
abolition possible  
abolition possible  
abolition possible

rait alors son rôle d'équilibre de la terreur revisité par un perfectionnement informatique considéré comme l'évolution majeure de la stratégie militaire. Par ailleurs, les pouvoirs politiques donnent aujourd'hui à leurs armées de nouvelles missions comme les opérations de maintien de la paix hors des frontières. Dans tous ces cas, la conscription apparaît comme anachronique.

L'abandon de la conscription n'est cependant pas anodin. Il mérite un examen qui dépasse les seules considérations stratégiques et d'efficacité. Les partisans de l'armée de milice voient dans l'obligation de servir un puissant levier de cohésion nationale, une école de vertu civique, une intégration des minorités, une nouvelle chance de promotion sociale pour les défavorisés et une amélioration de l'état sanitaire de la nation. Mais ces «bienfaits» militaires deviennent bien aléatoires dès lors que la légitimité des armées s'érode avec la disparition de la menace.

Reste la méfiance à l'égard d'un corps de professionnels, d'une caste perméable aux idéaux autoritaires, la crainte d'une «remilitarisation» de l'armée. Il ne faut pas passer sous silen-

ce certains dérapages toujours possibles de la soldatesque de métier, comme les sévices de paras italiens sur un Somalien, les bizutages racistes dans l'armée britannique ou les mascarades néo-nazies en Allemagne. Mais les observateurs de la chose militaire relèvent que la technicité croissante du métier des armes génère une nouvelle race de dirigeants formés à la même école que les cadres de l'économie et ne se distinguant pas, politiquement, de la population civile. Cette «banalisation» des militaires est renforcée par la généralisation des carrières courtes: les officiers encore jeunes se recyclent dans la hiérarchie civile. Si l'on ajoute enfin que l'armée, en perte de légitimité, est contrainte, partout, à un effort de séduction de l'opinion, on peut raisonnablement se rassurer. Les armées de professionnels ne mettent pas en danger les structures démocratiques de nos États européens. *at*

\* *Les armées en Europe*, La Découverte & Syros, Paris, 1998

## IMPRESSUM

Rédacteur responsable:  
Jean-Daniel Delley (*jd*)  
Rédaction:  
Claude Pahud (*cp*), Géraldine Savary (*gs*)  
Ont collaboré à ce numéro:  
Gérard Escher (*ge*)  
André Gavillet (*ag*)  
Yvette Jaggi (*yj*)  
Charles-F. Pochon (*cfp*)  
Anne Rivier  
Albert Tille (*at*)  
Forum: Jean-Michel Piguet  
Composition et maquette:  
Françoise Gavillet, Claude Pahud,  
Géraldine Savary  
Secrétariat: Murielle Gay-Crosier  
Administrateur délégué: Luc Thévenoz  
Impression:  
Imprimerie des Arts et Métiers SA,  
Renens  
Abonnement annuel: 85 francs  
Étudiants, apprentis: 60 francs  
Administration, rédaction:  
Saint-Pierre 1, case postale 2612  
1002 Lausanne  
Téléphone: 021/312 69 10  
Télécopie: 021/312 80 40  
E-mail: domaine.public@span.ch  
CCP: 10-15527-9

# D'abord distinguer les soins, puis varier les prestations

*Une douzaine de spécialistes de la santé ont publié un catalogue de propositions afin d'améliorer prestations et dépenses. Au centre du projet, le réseau de soins.*

**L**ES SOINS MÉDICAUX absorbent une part importante du produit national. Et les coûts de la santé pèsent lourdement sur le budget des ménages. Certes la nouvelle législation fédérale commence progressivement à déployer ses effets. Mais pour l'essentiel le système de santé reste mal coordonné et les responsabilités diffuses, ce qui influence négativement le prix des soins. Description d'un modèle qui pourrait éliminer ces défauts.

## Soins de qualité égale et économie substantielle

Le système de santé helvétique reflète une conception libérale de la responsabilité. Chacun des acteurs est censé exercer au mieux sa fonction au service du patient. Et à propos de ce dernier, on suppose qu'il fait un usage raisonnable des prestations offertes. En pratique ce modèle ne donne pas satisfaction parce qu'aucun mécanisme ne favorise l'exercice du postulat de rationalité: peu de contrôles, pas de responsabilité financière clairement établie, la somme des actes effectués déterminant la facture finale. Cette absence de régulation, un modèle élaboré par une douzaine de spécialistes de la santé prétend y pallier.

Tout d'abord, il s'agit de distinguer les soins courants et les risques importants. Pour couvrir le coût des premiers, l'assurance maladie telle que nous la connaissons, qui intervient jusqu'à concurrence d'un montant maximum par cas ou par année, par exemple 50000 francs. Quant aux seconds (transplantations, dialyses, traitement du sida par exemple), ils sont pris en charge par une caisse fédérale alimentée par l'impôt.

Ensuite il faut organiser la fourniture de prestations dans le cadre d'une gestion globale et coordonnée. C'est là qu'intervient le réseau de soins, une véritable entreprise de santé qui prend en charge l'ensemble des problèmes sanitaires de ses membres. Le réseau négocie avec les fournisseurs de soins – médecins, hôpitaux, thérapeutes – la nature et le prix des prestations nécessaires et constitue le passage obligé pour accéder aux soins.

Le patient n'en est pas pour autant livré au bon vouloir des gestionnaires

du réseau. Il peut choisir entre cinquante à quatre-vingt réseaux qui proposent des offres variées de soins – par exemple une offre qui met l'accent sur les thérapies alternatives, ou destinée prioritairement à une clientèle féminine. Par ailleurs chaque réseau est contrôlé par un conseil d'administration dans lequel les patients sont représentés et qui fixe la politique générale de l'entreprise.

Ce modèle implique que les fournisseurs soient rétribués sur la seule base des prestations agréées par le réseau et au prix convenu avec lui. Dans ces conditions, il n'est plus question pour un fournisseur de soins de multiplier les actes pour rentabiliser un équipement ou pour un patient de multiplier les consultations. À qualité égale, ce modèle devrait conduire à des économies substantielles. jd

Source:

Elizabeth Michel-Alder, *Die Weltwoche*, 11 juin 1998.

## Oublié...

**T**ROIS QUOTIDIENS FRANCOPHONES publient en avant-première le nouvel album du dessinateur Tardi: *Le mystère des profondeurs*, éd. Castermann. Combien de lecteurs ont compris, dans le deuxième épisode, l'étonnement du gros: «Bon sang!... la Chanson de Craonne à la flûte traversière sortant des égouts!... les égouts de l'Histoire?» La Chanson de Craonne a été créée en 1917, sur un air «emprunté» à Jean Sablon. Elle marquait le dégoût des soldats au front. Des mutineries avaient eu lieu après une offensive sanglante du général Nivelles. Elle a été longtemps interdite.

Rappelons-en le refrain:

«Adieu la vie, adieu l'amour,  
Adieu toutes les femmes,  
C'est bien fini, c'est pour toujours.  
De cette guerre infâme,  
C'est à Craonne, sur le plateau  
Qu'on doit laisser sa peau,  
Car nous sommes tous condamnés.  
Nous sommes les sacrifiés.» cfp

# La LAMAL oblige l'homéopathie à s'évaluer

*Le 13 juillet, Ruth Dreifuss peut annoncer que la Commission des prestations, – où siègent représentants de la médecine « officielle » et des médecines parallèles – a recommandé à l'unanimité la prise en charge par l'assurance obligatoire des prestations de cinq médecines complémentaires. Cette annonce fut amplement commenté dans la presse, à l'exception du fait que cette prise en charge est limitée dans le temps (6 ans dès le 1.7.1999), sous réserve d'évaluation.*

Je me concentre ici sur l'évaluabilité de l'homéopathie, médecine occidentale, qui peut s'inscrire dans la séquence: maladie-consultation-ordonnance-médicament-guérison. L'homme occidental est bien conditionné à guérir sous l'effet des médicaments. « Anticipant sa guérison sous l'effet du signal-médicament, le patient amplifie la réponse thérapeutique: c'est l'effet placebo », dit Patrick Lemoine, auteur d'un ouvrage sur la question. L'effet placebo, soit l'ensemble des résultats qui viennent augmenter, parfois diminuer, l'effet normalement attendu du traitement et que l'on peut considérer comme extrapharmacologiques. L'homéopathie représente-elle « le meilleur moyen connu à ce jour pour optimiser l'effet placebo »? Il est vrai que par la longueur de ses consultations, la prescription de remèdes inhabituels et l'utilisation de mystérieux noms latins, l'homéopathie fait tout ce qu'il faut pour rendre plus probable la possibilité d'induire un effet placebo. Avec 3000 souches, 60 dilutions et 19 formes galéniques, la nomenclature homéopathique compte près d'un million de références. Citons *mustela fetida*, *periplaneta americana*, *pulex felis*, *pediculus capitis*, *lumbricus terrestris*, respectivement [glande anale du] putois, blatte d'amérique, puce de chat, pou de tête, ver de terre...

## Une stratégie globale

Médecine d'abord marginale, puis alternative, maintenant complémentaire, bientôt intégrée, l'homéopathie est tolérée par la médecine officielle parce qu'inconsciemment perçue comme inoffensive: elle occupe une place utile dans le paysage sanitaire, mais il est bon qu'elle soit pratiquée par des médecins capables de faire le tri.

Aucune étude n'a prouvé de façon certaine une action pharmacologique spécifique de l'homéopathie. Aucune

étude n'a prouvé de façon certaine son inaction spécifique. Pour le noyau dur des homéopathes, il n'y a nul besoin de preuves de ce type, l'observation clinique étant largement suffisante. Mais l'homéopathie devra – merci la LAMAL – se plier aux exigences méthodologiques modernes.

L'homéopathie traite les semblables par les semblables. Or ceci n'est pas problématique pour la médecine conventionnelle, où par exemple près des deux tiers des médicaments utilisés en chimiothérapie du cancer sont eux-mêmes cancérigènes. Les médicaments homéopathiques peuvent être évalués par des études en double aveugle, prescription homéopathique vs. placebo; toutes ces études, aux résultats d'ailleurs contradictoires, évaluent un seul remède, – comme l'opium dans la colopathie fonctionnelle, alors que la pensée homéopathique insiste sur le fait que la prescription doit s'appuyer tout autant sur le malade que sur le symptôme: on ne prescrit pas la même chose à un gros débonnaire qu'à un petit teigneux.

Comment prendre en compte scientifiquement cette revendication? Il s'agirait ici de voir l'homéopathie comme une stratégie, fondée sur une « approche globale » de la personne, et il faudrait comparer des stratégies allo- et homéopathiques? La pierre d'achoppement est le tirage au sort des patients à qui on attribue l'un ou l'autre traitement, procédure inhérente à l'évaluation, mais qui choque les homéopathes: le patient doit pouvoir choisir le traitement. Comparer des

stratégies thérapeutiques est déjà difficile dans la médecine classique, quand il s'agit, par exemple dans le cas du cancer, de comparer chimiothérapie, radiothérapie et chirurgie...

## Évaluer l'efficacité d'une pratique

Les essais cliniques ne disent rien du mécanisme d'action, mais démontrent l'efficacité d'une pratique. Même si les essais à venir démontreraient l'efficacité de l'homéopathie (en mesurant mortalité, morbidité, qualité de vie des patients), ces essais ne résoudre pas la controverse qui concerne le principe d'*infinitésimalité*, autre pierre angulaire de l'homéopathie. Il est très peu probable que les médicaments homéopathiques, aux dilutions usuelles, contiennent une seule molécule du principe actif de départ (cela n'est pas nié par la plupart des homéopathes); pour l'immense majorité des scientifiques, le charlatanisme de l'homéopathie est lié à cette infinitésimalité pour laquelle il n'y a ni preuve ni même hypothèse cohérente. Mais la LAMAL n'exige pas la preuve du mécanisme d'action; il en est bien ainsi, sinon la moitié des préparations classiques pourraient être amenées à disparaître. ge

Sources:

NZZ, «Chancengleichheit für die Komplementärmedizin», 14 juillet 1998.

La Recherche, «L'homéopathie au banc d'essai», juin 1998.

Patrick Lemoine, *Le mystère du placebo*, éd. Odile Jacob, 1996.

### Art. 32: les conditions

1. Les prestations mentionnées aux articles 25 à 31 [i.e. les prestations couvertes par l'assurance obligatoire (ge)] doivent être efficaces, appropriées et économiques. L'efficacité doit être démontrée selon des méthodes scientifiques.

2. L'efficacité, l'adéquation et le caractère économique des prestations sont réexaminés périodiquement.

# Indispensable indépendance

Par Jean-Michel Piguet, juriste

## L'institution d'un ombudsman doit-elle figurer dans la Constitution ou faire l'objet d'une loi?

**I**MPLANTER UNE CONSTRUCTION nouvelle dans notre paysage institutionnel exige un minimum de précautions. Si l'on veut un édifice solide et qui soit adapté à sa fonction et à son environnement, on ne peut guère faire l'économie de la phase préalable de réflexion et d'élaboration architecturales. Faisant œuvre de pionniers en Suisse romande, la ville de Lausanne et le canton de Vaud ont eu l'une et l'autre l'excellente idée de créer un poste de médiateur (ou ombudsman). Hélas, ils ont cru pouvoir ériger l'édifice en se passant de plans complètement dessinés, ce qui a conduit à un démarrage de chantier chaotique. Le canton a (sagement) décidé de reprendre les travaux là où ils auraient dû commencer, soit au stade de la planche à dessin (élaboration d'un projet de loi).

### À l'agenda de la future Constituante vaudoise

Cette étape est sans aucun doute incontournable. Mais faut-il se contenter d'une loi? D'un point de vue strictement juridique, la réponse peut être affirmative<sup>1</sup>. Pourtant, le choix d'inscrire ou non un objet dans la Constitution est une question trop sérieuse pour être laissée aux seuls juristes. Ce qui est sûr, en tout cas, c'est qu'un ancrage dans la Constitution conférerait à l'institution une légitimité et une stabilité accrues, tout en affirmant mieux sa position au sein des organes de l'État (et non pas, comme on le verra, au sein de l'administration). Mais avant cela, cette option aurait le grand mérite de faire porter le thème de l'ombudsman à l'agenda de la future Constituante vaudoise, fournissant ainsi l'occasion d'un vrai débat démocratique sur l'organe et sa fonction.

Qu'il soit finalement confié au constituant ou au législateur, ce débat n'aura pas à partir de zéro, le terrain étant déjà bien défriché. On sait en effet que, après sa naissance en Suède, l'institution de l'ombudsman a essaimé, depuis le début

du siècle surtout, dans la plupart des pays d'Europe et dans de nombreux autres pays d'outre-mer. Au fil du temps, elle a évolué et connu diverses adaptations, selon le génie propre de ses lieux d'implantation. Ainsi, notamment, la fonction de contrôle, prédominante dans le modèle suédois originel, a progressivement cédé le pas aux fonctions de conseil et de médiation proprement dite. C'est ce dernier modèle, appelé « danois », que l'on rencontre le plus souvent en Europe, comme aussi dans les trois cantons (ZH, BS, BL) et les trois villes (Zurich, Winterthur, Berne) de Suisse qui se sont dotés d'un ombudsman. C'est également ce modèle que reprend l'avant-projet de loi fédérale sur le Bureau fédéral de médiation. Ce modèle a largement fait la preuve de son utilité et de son efficacité, ainsi que de sa bonne intégration au sein de nos institutions. Ce serait donc non seulement une erreur, mais aussi une perte de temps et d'énergie bien inutile que de vouloir s'en écarter (Lausanne et Vaud l'ont fait<sup>2</sup>, mais ce fut sans doute plus par précipitation et « inadvertance » que par volonté délibérée).

Ce qui est frappant – et c'est ce que nous voulons souligner ici – c'est de constater, comme le font tous les commentateurs<sup>3</sup>, que si l'institution sait faire preuve d'une remarquable faculté d'adaptation, elle n'en présente pas moins un certain nombre de caractéristiques communes, qui lui sont consubstantielles et qui font d'elle une institution unique et spécifique. Pour en rester à l'architecture, certaines cloisons intérieures sont modulables, mais les murs de soutènement sont intangibles. Ce sont ces murs que le constituant-architecte (ou le législateur) devra traiter avec un respect et une attention tout particuliers.

### La fonction détermine l'organe

Pour aller à l'essentiel, deux de ces caractéristiques ont trait au statut de l'ombudsman et sont à considérer comme un minimum standard, au-dessous duquel aucun médiateur, fût-il pourvu des qualités les plus rares<sup>4</sup>, ne pourra jouer le rôle qu'on attend de lui.

Tous les commentateurs de l'institution et toutes les collectivités publiques qui l'ont créée sont unanimes sur un point: l'ombudsman doit être considéré, institué et organisé comme une « autori-

té (parlementaire ou administrative) indépendante ». Chacun de ces deux termes a son importance. Il y va de la confiance que l'ombudsman doit inspirer au public, de sa crédibilité et de l'efficacité de ses interventions auprès de l'administration. Concrètement, cela signifie que l'ombudsman est un organe de l'État, institué par la Constitution ou la loi et extérieur à l'administration. À l'instar de celle d'un juge, son indépendance doit être illimitée. Pour cela, il est préférable qu'il soit nommé par le Parlement, lequel n'exercera sur lui qu'un pouvoir de haute surveillance (il veillera donc à la bonne marche de son office, mais sans se prononcer sur l'exercice matériel de ses attributions). Crûment dit, le médiateur doit avoir le pouvoir et la liberté de critiquer son employeur. Et le public doit être convaincu qu'il a – et exerce – effectivement ce pouvoir et cette liberté.

Dépourvu de pouvoir décisionnel, l'ombudsman doit faire accepter ses propositions par la négociation et la persuasion. Il faut pour cela qu'il soit au bénéfice d'un statut et d'un rang suffisamment éminents et d'une indépendance institutionnellement et concrètement garantie. C'est à ce prix seulement qu'il bénéficiera de la confiance du public, sans laquelle il ne sera jamais qu'un édifice déserté et inutile. ■

1. Dans ce sens: l'avant-projet de Loi fédérale sur le Bureau fédéral de médiation et le rapport explicatif du DFJP de juin 1994, et les déclarations d'Arnold Koller au Conseil national, en réponse à une proposition de prévoir un poste de médiateur dans le cadre de la mise à jour de la Constitution fédérale (NZZ du 22.1.1998). Cette proposition a été écartée par 70 voix contre 58.

2. En particulier en en faisant un fonctionnaire, inséré dans l'administration et au rang de collaborateur universitaire, ce qui ne lui conférerait ni l'indépendance ni l'autorité nécessaires.

3. Voir notamment Marc Verdussen, « Le médiateur parlementaire: données comparatives », in *Le Médiateur*, Centre d'études constitutionnelles et administratives, Bruxelles 1995, p. 11 ss.; Walter Haller, « Der Ombudsmann im Gefüge der Staatsfunktionen », in *Staatsorganisation und Staatsfunktionen im Wandel*, *Festschrift für K. Eichenberger*, Bâle 1982, p.705 ss.

4. Pour une description du profil idéal de l'ombudsman, voir le rapport annuel de l'ombudsman du canton de Zurich pour 1994, pp. 8 à 12 (dont il ressort que les qualités requises sont si diverses et nombreuses que seul, peut-être, un extraterrestre...).

# Quand retentit le *Ranz des vaches*...

*Le Ranz des vaches a son nouvel interprète officiel. Son histoire et ses légendes aussi.*

**P**ATRICK MENOUD, la voix « officielle » du *Ranz des vaches* de 1999 n'est pas un véritable armailli des Colombettes. Qu'importe puisque, comme l'affirmait Sainte-Beuve, « Tout vrai Suisse a un ranz éternel au fond du cœur ». À l'heure des fantaisies post-modernes de Pipilotti Rist, le *Ranz des vaches*, épine dorsale de la Fête des Vignerons reste un chant sacré. Et la « Suisse éternelle » retient son souffle.

Un livre de Guy S. Métraux, paru en 1984, réanime la figure, figée dans le mythe helvétique, de ce chant de pâtres, un des genres les plus anciens et répandus du folklore musical universel.

## Le chant de la nostalgie

Comme toute musique d'origine primitive, le ranz des vaches appartient à la tradition orale: la musique se transmet de bouche à oreille, d'une région à l'autre, dans les communautés.

Tout peuple de bergers a son hymne, sorte de mélodie incantatoire et somme toute très fonctionnelle, destinée à rassembler le troupeau, à compter le nombre de bêtes ou à raconter la vie dans les montagnes. Le ranz des vaches helvétique est né dans la zone s'étendant des Préalpes d'Appenzell aux Préalpes fribourgeoises. En tête des régions, au nombre de ranz signalés par les chercheurs: l'Oberland bernois, Lucerne, les cantons primitifs, et finalement la Suisse romande, notamment la Gruyère.

C'est en Appenzell, en 1545, que pour la première fois est retranscrit un ranz des vaches. Il faudra attendre 1710 pour qu'un médecin bâlois le fasse figurer dans un traité de médecine comme une des causes du *Heimweh* des soldats suisses du service étranger en France et en Hollande. Mais c'est essentiellement à Jean-Jacques Rousseau que nous devons la popularité du ranz helvétique en Europe, puis, par effet de boomerang, dans toute la Suisse.

À la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle et au début du XIX<sup>e</sup> siècle, le monde bascule dans le mythe de l'homme libre face à la nature alpestre. En 1813, le ranz des vaches gruyérien s'impose devant tous les autres et devient cet air solennel, presque liturgique, et surtout national, mythe fondateur d'un État fédéral en

construction, emblème d'une Suisse primitive, éternelle et réunifiée. On réinvente la tradition ancestrale, on célèbre l'esprit patriotique, la conscience nationale et accessoirement l'éthique protestante.

Tout mythe a ses légendes. Celles du *Ranz des vaches* racontent que le chant transmet la nostalgie, une maladie typiquement helvétique qui signifie « le mal du retour »; il aurait été interdit aux soldats suisses à l'étranger, qui, en l'écoutant, désertaient; un Helvète, en homme libre, aurait refusé de le chanter devant le roi de France.

La Fête des Vignerons, depuis 1819, année où pour la première fois les armaillis de la Gruyère participèrent à la manifestation, jusqu'à aujourd'hui est le lieu d'accueil officiel du chant alpestre. Le *Ranz des vaches* a donné à la Fête ce caractère de rituel empreint d'une ferveur quasi religieuse. André Charlet déclarait à ce sujet en 1984:

« Ne nous y trompons pas, le chant du *Ranz des vaches* est une mythologie aussi forte et aussi ancienne que celle de Guillaume Tell, une cristallisation mystique et sacrée ». Et en 1833, Fenimore Cooper, l'auteur du *Dernier des Mohicans* écrivait « Les pâtres et les laitières n'eurent pas plutôt dit les premiers versets qu'un profond silence se fit dans la foule, puis à mesure que les strophes du chœur s'élevaient dans l'air, de nombreux échos partant de la foule répétaient les notes sauvages ». Et l'engouement n'est pas prêt de s'éteindre: c'est le visage « illuminé » que le metteur en scène de la manifestation veveysanne a entendu, sur le haut d'un alpage, le candidat sélectionné (in *Le Temps*, 29. 7. 98). Et il a ajouté: « C'était grandiose. Il avait les pieds ancrés dans la terre, comme un chêne. Il nous a foutu les frissons ». *gs*  
Guy S. Métraux, *Le Ranz des vaches*, éditions 24 Heures, 1984

## NOTE DE LECTURE

# Vous marinez chez vos harengs?

**L**E POISSON EST SOUVENT paré de toutes les vertus, et pas seulement religieuses. Les ventes frétilent, le poisson par contre un peu moins.

*J'achète mieux*, le journal de la Fédération romande des consommateurs a testé des filets de saumon crus dans une dizaine de poissonneries des centres-villes de Genève, Lausanne et Morges. Et comme dans les histoires qui finissent bien, ce sont les établissements les plus chers et les plus huppés qui recueillent les critiques les plus sévères. En particulier Mulhaupt à Lausanne, la fine fleur du traiteur chic, et Globus, qui réussit à traiter aussi mal ses clients que ses employés. Si l'état de fraîcheur du poisson dans tous les établissements était satisfaisant, la propriété laissait à désirer, en raison de la présence élevée de bactéries fécales.

Pour compléter le tableau de pêche, il est utile, et tout aussi désespérant, d'entreprendre une deuxième lecture, « Qu'est-ce qu'on mange, Enquête au fond de nos assiettes », un dossier préparé par le *Canard Enchaîné*. On y apprend qu'il peut, légalement, s'écouler

un mois entre le moment où le poisson est pêché et jeté en fond de cale et le moment où il gît sur l'égal: en effet les gros chalutiers (50 mètres) qui pratiquent la pêche industrielle conservent le poisson dans la glace pendant deux ou trois semaines. Dans les bâtiments-usines (80 mètres), les poissons sont acheminés par camions, essentiellement vers les grandes surfaces, déjà débités en filets.

Quant aux poissons d'élevage – l'article de *J'achète mieux* montre que toutes les poissonneries testées, à l'exception de Mulhaupt, vendent des saumons d'élevage –, ils ont moins de goût, leur chair est molle, en partie en raison d'une alimentation aux granulés et d'une croissance souvent accélérée pour éviter des épidémies économiquement mortelles. *gs*

Pour vous couper l'appétit:

*J'achète mieux*, « Poissons en péril », juillet-août 1998.

*Les dossiers du Canard enchaîné*, « Qu'est-ce qu'on mange? Enquête au fond de nos assiettes », juillet 1998.

# Le bal des tondeuses

## Aux quatre points cardinaux de mon jardin.

**P**ARDONNEZ-MOI si je hurle, c'est la faute aux tondeuses à gazon. Il est à peine huit heures du matin et le bal qui vient de commencer n'est pas un bal de débutantes. J'en ai repris pour la journée. Ça m'apprendra à ne pas partir en vacances. Et à vivre dans un réduit. «Un havre de paix, un poumon de verdure en pleine ville» s'extasiaient mes hôtes. Qu'ils viennent m'y rejoindre, à la saison des grandes moissons, leurs dossiers sous le bras, et ils regretteront bien vite leurs bureaux si bruyants! Autour de moi, le ciel se met à fumer, les vitres à vibrer. Dans un quart d'heure, le quartier entier sentira le garage mal lavé.

### La psychiatre

Nostalgie des voisinages citadins de mon enfance. Euphorie du plein-emploi, harmonie des congés, les usages étaient communs, les activités concertées. Dans les jardins, côté gazon, l'affaire était entendue: les tondeurs tondaient le samedi. Les autres désertaient leur appartement, sans rancœur et en connaissance de cause. À leur retour, l'orage avait passé, l'air s'était régénéré. Leur dur labeur accompli, le cheveu lissé par la douche, les raseurs se montraient amicaux, presque familiers. Il arrivait même que certains propriétaires offrent l'apéro sur leur pelouse lissée de frais, poudrée des derniers rayons du soleil...

9 heures passées, la pétarade s'amplifie. J'abandonne mon ordinateur. Réfugiée à la cuisine, je passe mes nerfs sur une vingtaine de carottes. Maudissant à la fois la flexibilité et le partage du travail, je frémis à la simple idée de l'instauration du capital-temps généralisé. Cinq minutes plus tard, une honte délicieuse m'envahit, suivie d'une bouffée de reconnaissance pour mes plus proches prochains. Sans eux, ma vie ne serait que ce qu'elle est: une fugue muette vers le néant. Ils sont comme les notes de ma musique de chambre. Aux quatre coins de ma tour d'ivoire, je les passe en revue.

Au Sud, Madame L. et sa maisonnette. Tondeuse électrique, discrète, fonctionnelle. Madame L. ne porte jamais de jupe et vit sans homme apparent. Psychiatre en semi-retraite, elle reçoit à l'étage, deux fois par semaine. Dans

l'intervalle, elle sillonne sa terre promise. Dès le printemps, à genoux sur une planchette de polystyrène, elle surfe entre les talus, tête penchée sur ses bulbes remontés de la cave chaque année à la même date, tels des cerveaux sauvés du chaos. Elle les compte et les recompte en se vidant des angoisses saisonnières de ses patients. En été, Madame L. déterre, met à sécher, puis récolte, trie et remplace. Les framboisiers, notamment, sont menés à la baguette, dressés, bagués, corsetés, leurs fruits calibrés à la contenance exacte du bac standard de congélation. À l'automne, Madame L. gratouille, retourne, recouvre, emmaillote. Les feuilles mortes, elle les monte en tas parallèles, strictement symétriques. En hiver, parfois, elle prend quelques vacances. Dans son jardin, Madame L. est une voisine adorable. Mais je préfère éviter son divan.

### Les diplomates balkaniques

À l'Est, une villa cossue abrite la mission permanente d'un des nouveaux pays des Balkans auprès des Nations Unies. Tondeuse énorme, moteur-mitrailleuse, couleur bunker. Aussi agressive que ses possesseurs sont distants. Ni le personnel, ni le gardien-jardinier ne répondent aux saluts vicinaux, faisant fi de la politesse la plus élémentaire. Pratiquent délibérément la politique du hérisson derrière leur haie fortifiée de lauriers-cerise. Rares invitations diplomatiques, cocktails modestes, voitures de fonction passe-partout, la maison de la petite nation est une vierge orgueilleuse et ethniquement pure.

À l'Ouest, M. et Mme S. et leur pavillon crépi de géraniums. Officiant à tour de rôle, accompagnés de leur chienne Praline, laquelle considère la tondeuse comme son ennemie héréditaire. Machine de collection, datée selon les estimations autorisées, des débuts du moteur à explosion. Effet de surprise assuré. Alternance de déflagrations fuligineuses et d'aboiements furieux, la lutte peut durer des heures, l'homme cédant heureusement avant l'animal. La vétusté de l'instrument va de pair avec la civilité appuyée de ses propriétaires. S'inquiétant sans cesse de l'entourage, s'excusant à tout bout

de champ des nuisances véritables ou supposées de leur acharnement paysager, pourvoyeurs infatigables de conseils gratuits par-dessus la barrière, les S. vous donneraient des complexes avec une innocence coupable. Pour ne rien arranger, leurs trois massifs d'hortensias sont aussi dodus que des giratoires vaudois et fleurissent un bon mois avant les vôtres. Les S. sont des voisins charmants qu'il est toujours agréable de savoir en voyage.

### Le coopérateur

Au Nord, enfin, au milieu d'une prairie joliment vallonnée, les quatre immeubles roses d'une vénérable coopérative d'habitation. La tondeuse communautaire ressemble au tracteur des dessins d'enfant. Carrosserie rouge et jaune, moteur vrombissant en proue, le véhicule est conduit par un tournus de solides retraités. Mollets noueux sous le short colonial, casquette portée à l'envers, le préposé du jour enfile ses lignes en tirant la langue dans les virages. Soulevant des nuages verts derrière lui, il affronte les montées, l'échine bandée et le pied conquérant. Hautain par essence, le tondeur tracté condescend parfois à un bref signe de la main en passant devant l'étendage qui marque notre frontière. Je lui réponds d'une pince à linge révérencieuse, un drap mouillé sur l'épaule. Nos rapports sont cordiaux, mais irrémédiablement inégaux: une révolution industrielle nous sépare. À mon âge, ça compte. Anne Rivier

## Médias

**L**e Monde Diplomatique (août) publie sous le titre «Jadis en Suisse romande: Le temps des anarchistes» un article élogieux sur Jean d'Enhaut, *Mémoires d'un ouvrier graveur membre de la Fédération jurassienne*. Il s'agit d'un livre paru aux éditions Antipodes ce printemps. Où en a-t-on parlé? Cela s'explique peut-être si l'on sait que Charles-Edouard Racine est aussi l'auteur de l'essai critique sur Jacques Chessex: *L'Imposture ou La Fausse monnaie*. cfp